

Brèves DE TRIE-CHÂTEAU

Mai 2023 • Numéro 24

www.trie-chateau.fr



Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Les beaux jours sont là.
Les jardins ont d'ores et déjà repris
de belles couleurs.

L'occasion est belle d'aller se balader
sur nos sentiers. Votre promenade
sera d'autant plus agréable puisque
le chemin menant au Groux a été
entièrement réhabilité et que la voie
douce Trie-Château - Gisors est
maintenant opérationnelle.

Pour ce qui concerne notre école,
le conseil municipal a décidé d'intégrer
le Sivom de l'Aunette pour la rentrée
scolaire prochaine. En effet,
les incertitudes qui planaient sur
ce projet ont été levées.

En attendant l'été, de belles
manifestations sont programmées
dans notre commune. Je vous laisse
le soin de les découvrir dans
ce numéro 24.

Prenez soin de vous.

chaleureusement

Laurent DESHELLEAS

La voie douce de Trie-Château à Gisors est terminée! (voir page 3)

SOMMAIRE Travaux **2** | Vie quotidienne **4** | Bien vivre à Trie-Château **6** | Agenda **8** |



2



2

Travaux

Sécurisation de la rue Nationale et de Villers-sur-Trie

La Commission sécurité s'est réunie et s'est employée à sécuriser deux tronçons.

Malgré la déviation mise en service en décembre 2016, près de 6000 véhicules par jour empruntent encore la rue Nationale, dont 150 poids lourds se rendant exclusivement sur notre zone d'activité, « le poumon économique » de notre commune.

Sur cette voirie deux carrefours vont prochainement être modifiés :

La priorité sera donnée aux automobilistes en provenance de la rue de Trie-la-Ville. Deux panneaux « stop » sont installés sur la rue Nationale dans les deux sens de circulation.

La priorité sera également donnée aux automobilistes montant la rue de la Gare (2). Deux panneaux « stop » ont été installés sur la rue Nationale

dans les deux sens de circulation, obligeant ainsi les automobilistes à lever le pied.

Un passage piéton surélevé et lumineux a été réalisé en traversée de la rue Nationale, devant la nouvelle bibliothèque (ancienne poste) (1), en lieu et place de celui qui était situé au niveau de la rue de la Gare. Ce passage piéton ainsi sécurisé ne sera plus surveillé aux horaires d'école comme l'était l'ancien.

Nous travaillons également sur un projet de marquage au sol sur la voirie afin de créer quelques places de stationnement supplémentaires entre le numéro 12 de la rue Nationale et la rue de la Troesne. Ce projet a pour double objectif d'augmenter le nombre de stationnements sur ce tronçon, mais aussi de freiner la vitesse souvent excessive des automobilistes, par la création d'une chicane.

La Grande Rue à Villers verra également le carrefour de l'impasse de la Forêt modifié. Deux pan-

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Mesdames et messieurs,

Les élus minoritaires du Conseil municipal remercient l'équipe majoritaire d'avoir réalisé ou de mettre à l'étude les projets proposés par l'équipe « Bâtissons ensemble un avenir commun ». Cela est d'autant plus surprenant que cette équipe majoritaire ne

sera pas en mesure ou ne souhaitera pas concrétiser ses très nombreuses promesses électorales dont une partie a été énumérée dans le dernier article. Allez comprendre...

Le Conseil municipal a augmenté l'endettement de la commune d'un million d'euros sans

que cet emprunt ne soit affecté à des travaux. L'utilisation indéfinie de cet argent est inquiétante et dangereuse malgré les nouvelles promesses de l'équipe majoritaire. Pour vous, nous surveillerons de près l'évolution de cet emprunt.



3

LA VOIE DOUCE DE TRIE-CHÂTEAU À GISORS ③

Les travaux sont terminés!

Finis les pieds dans la gadoue! Vous pourrez aller du centre bourg de Trie-Château à Gisors en passant par la zone commerciale de manière sécurisée.

La particularité de cette réalisation est sa structure très écologique. En effet, le revêtement utilisé est un béton poreux qui laisse l'eau s'infiltrer dans la structure drainante qui se trouve en dessous. Nous souhaitons, chaque fois que c'est possible, favoriser la « zéro artificialisation nette » que la loi ZAN rendra du reste obligatoire prochainement.

Ce projet avait plus de dix ans. Nous avons volontairement freiné sa réalisation afin de pouvoir raccorder au préalable l'assainissement collectif de l'ensemble de la zone commerciale.

neaux « stop » seront posés sur la Grande Rue dans les deux sens. Au niveau de la route d'Enencourt, trois panneaux « stop » seront posés au carrefour du chemin des Fermes.

Enfin, au niveau du carrefour de la rue des Gauguettes, deux panneaux « stop » seront posés sur la Grande Rue, dans les deux sens. La priorité sera laissée aux automobilistes quittant la rue des Gauguettes.

La déclivité de la Grande Rue, le nombre de sorties ainsi que les virages ne permettent pas d'y installer un plateau ralentisseur qui devrait faire 8 mètres de long. Rappelons que les « dos d'ânes » et autres coussins berlinois sont déconseillés et/ou interdits du fait de leur dangerosité. Nous étudierons prochainement un projet de marquage au sol pour réguler le stationnement sur la voirie afin de créer des chicanes naturelles et réduire ainsi la vitesse. Cependant, il existe des règles à respecter pour ce type d'installation, notamment une largeur de voirie minimum.

Etre à l'origine de la fermeture du bureau de poste n'a pas suffi à notre équipe de choc qui a décidé de supprimer deux classes de notre école et bien sûr pour le bien des enfants. Les élèves concernés devront prendre le bus quatre fois par jour, pour aller et revenir de l'école de Trie-la-

Ville et idem pour la cantine. Vous avez rêvé d'une commune qui ferme ses services publics, soyez rassuré, l'équipe majoritaire le réalise pour vous et à ce rythme, le *Journal du Dimanche* ne devrait pas maintenir longtemps Trie-Château à la 437^e place de son classement des

500 villages où il fait bon vivre en France. La fermeture de la mairie n'est pas encore à l'ordre du jour mais la diminution de son personnel est une réalité.

L'équipe « Bâtissons ensemble un avenir commun »

Vie quotidienne

Demande communale de l'état de catastrophe naturelle

Nous vous informons que, suite aux épisodes de sécheresse successives de 2021 et tout particulièrement de 2022, la mairie a déposé un dossier de « Demande communale de l'état de catastrophe naturelle - Sécheresse/réhydratation des sols ». Au départ, seuls les habitations du Bois de Villers et de Villers-sur-Trie avaient été sollicités pour faire un dépôt de dossier à la mairie, et ce, avant le 31 mars 2023. Au vu des demandes en provenance d'autres quartiers de la commune, la municipalité a décidé d'inclure tous les sinistrés de la commune qui se sont manifestés en mairie avant le 28 avril 2023, afin de faire un recensement exhaustif de tous les dommages subis par les habitants. Une fois ce recensement terminé, la mairie a adressé le document Cerfa de « Demande de l'état de catastrophe naturelle » à la préfecture le 26 mai.

Trois conditions sont cependant nécessaires aux sinistrés :

- avoir souscrit un contrat d'assurance pour les biens (garantie multirisques habitation par exemple) + envoi d'une déclaration à leur compagnie d'assurance en lettre recommandée;
- que les dommages subis aient pour cause déterminante et directe l'intensité anormale d'un agent naturel;
- que l'état de catastrophe naturelle ait été constaté par un arrêté interministériel publié au *Journal officiel*.

Attention: Si vous n'êtes pas assuré pour tous les dégâts causés à des biens assurables (habitations et leur contenu, clôtures, murs de soutènement et fondations s'ils sont couverts par votre contrat d'assurance): pas d'assurance = pas d'indemnisation. En revanche, toutes les personnes physiques ou morales (autres que l'état) peuvent bénéficier de la garantie Catastrophes naturelles

Enfin, nous rappelons que ce n'est pas la mairie, ni l'État, qui vous indemnisent, mais bien votre com-

pagnie d'assurance (si l'état de catastrophe naturelle est reconnu), aux seules conditions de votre contrat d'assurance. Nous vous conseillons donc de relire votre contrat dans les moindres détails.

Demandes d'autorisation d'urbanisme Ne vous mettez pas en infraction!

La délivrance d'une « Autorisation d'urbanisme » permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander une autorisation d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Le service urbanisme de la mairie de Trie-Château reste votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant votre projet: construction, aménagement, agrandissement: Ce service vous indiquera quelle autorisation d'urbanisme est nécessaire pour votre projet.

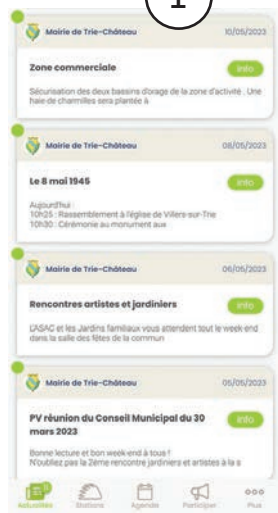
À Trie-Château, vous pouvez faire ces demandes en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022 en déposant votre « Demande d'autorisation d'urbanisme » par courriel à l'adresse suivante: urbanisme@trie-chateau.fr. Vous recevrez un accusé de réception mentionnant votre date de dépôt, sous 48 heures ouvrées. Attention, cette adresse mail est uniquement dédiée aux « Demandes d'autorisation d'urbanisme ».

Projet de regroupement scolaire des écoles du SIVOM de l'Aunette et de Trie-Château

Vous en avez sûrement entendu parlé: les municipalités d'Enencourt-Léage, de Boutencourt, de Trie-la-Ville et de Trie-Château ont longuement travaillé sur un projet de rapprochement des écoles des quatre communes pour la pérennité et la qualité de l'enseignement offert aux enfants y habitant.

La concertation s'est déroulée en plusieurs étapes et sur plusieurs mois. Dans un premier temps, les élus ont dû se mettre d'accord sur toutes les modalités de cet éventuel rapprochement, puis instaurer le dialogue avec les enseignants et l'inspection académique, et enfin débattre du projet

1



2

avec les parents d'élèves au cours de deux réunions publiques.

Il nous a semblé important d'être précis et transparents sur les raisons de ce rapprochement et de vous faire part de l'avancement de ce projet.

Ces dernières années, le regroupement scolaire de l'Aunette (qui comprend les communes d'Enencourt-Léage, de Trie-la-Ville et de Boutencourt) a enregistré une baisse significative du nombre d'élèves scolarisés due, d'une part à la fusion de la commune de Villers-sur-Trie avec celle de Trie-Château, et d'autre part à une évolution démographique de notre population: aucun accroissement du nombre d'enfants scolarisés n'est envisagé à court terme.

Comme nous le pressentions, l'académie a confirmé la suppression d'une classe à la rentrée prochaine sur le regroupement scolaire. Ce qui entraînait de facto une classe avec trois niveaux de maternelle et quelques CP à Enencourt-Léage, et une classe à Trie-la-Ville avec cinq niveaux, ce qui compromettrait la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants de ces communes.

C'est pour cette raison que la commune de Trie-Château a travaillé sur un regroupement comptabilisant huit classes dont six sur notre commune et deux sur la commune de Trie-la-Ville. Avec un effectif prévisionnel global de 195 enfants à la rentrée prochaine, nous obtiendrons une moyenne acceptable de moins de 25 élèves par classe.

La condition non négociable pour la municipalité de Trie-Château était la fermeture de l'école d'Enencourt-Léage. Le conseil municipal d'Enencourt ayant délibéré favorablement en faveur de cette fermeture, le projet est maintenant acté pour la rentrée scolaire 2023-2024.

FIL D'ACTUALITÉS illiwap

La commune de Trie-Château vous permet de suivre son actualité sur Illiwap: téléchargez l'application sans tarder et abonnez-vous à notre page pour être informé au quotidien ①.

Vous pourrez également effectuer des signalements pour nous aider à corriger d'éventuels problèmes que vous constateriez sur la commune (dégradations, dépôts sauvages, etc.).

À NOTER!

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE DE TRIE-CHÂTEAU ②

Heures d'ouverture de l'agence postale communale située au **46 rue Nationale**:

- le lundi, 8h45-11h45 et 14 h-16h30,
- le mardi et le jeudi, 9h15-11h45 et 16 h-18h30,
- le mercredi, 9h15-11h45 et 14 h-16h15,
- le samedi, 8h45-11h45.

Elle est fermée les vendredis, dimanches et jours fériés.

RESPECTEZ VOS VOISINS

LES TRAVAUX, SOURCE DE BRUIT!

Nous sommes tous, tour à tour, auteurs et victimes du bruit. Pour vivre en bonne intelligence, respectons quelques règles simples telles que les horaires autorisés pour les travaux bruyants (tonte, travaux de jardinage ou de bricolage) qui sont fixés par arrêté préfectoral:

- du lundi au vendredi, 8h30-12 h et 13h30-19h30,
- le samedi, 9 h-12 h et 15 h-19 h,
- le dimanche et les jours fériés, 10 h-12 h.

POLLUTION

DÉCHETTERIES

Les feux à l'air libre sont strictement interdits

sur la commune.

Les déchetteries de Liancourt-Saint-Pierre et de Gisors sont accessibles gratuitement aux habitants désireux de se débarrasser de déchets divers. Alors, plutôt que de vous mettre en infraction (amende de 450 €), rendez vous dans ces points de collecte.

Déchets ménagers, appareils électroménagers, déchets verts, etc. se retrouvent encore trop souvent en pleine nature et ce, malgré la présence de deux déchetteries à proximité et accessibles gratuitement aux particuliers. Il est donc nécessaire de rappeler que **les dépôts sauvages sont passibles de poursuites.**



Bien vivre à Trie-Château

Inscrivez-vous pour bénéficier des services de la commune

La loi sur la protection des données privées (RGPD) restreint nos possibilités pour une information ciblée envers nos concitoyens. Pour pouvoir bénéficier de tous les services que propose la commune, en particulier à destination des enfants et des seniors, il est indispensable que vous vous inscrivez sur les listes uniquement dédiées à cette communication.

Le document d'inscription est disponible au guichet de la mairie ou directement sur notre site internet dans la rubrique Vie sociale/Commission évènementiel. Alors n'attendez plus, inscrivez-vous!

Nouveau parcours de santé dans le parc de Trie-Château

Le conseil municipal a demandé au département de l'Oise une subvention afin de créer un nouveau parcours de santé dans le parc Maurice-Froment ①.

Si cette subvention est accordée, c'est 80 % du projet qui pourra être financé par le département avec un reste à charge mineur pour la commune.

Accès aux terrains de tennis ②

En attendant la mise en place d'un système automatisé pour la réservation et le règlement des locations de courts de tennis, le conseil municipal a mis en place un système de convention à titre précaire afin que les utilisateurs puissent en profiter.

La réservation doit se faire au moins 24 heures à l'avance par envoi d'un courriel à l'adresse suivante: mairie@trie-chateau.fr avec un justificatif de domicile de moins de trois mois.

La mise à disposition est faite pour un créneau de 2 heures. Le tarif est de 15 € pour les habitants de la commune et de 25 € pour les habitants extérieurs. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public (au profit du CCAS de Trie-Château). Un chèque de caution, de 50 €, toujours à l'ordre du Trésor Public, est demandé afin de couvrir l'éventuelle perte de la clé.

Aire de jeux place de Villers

La commission Sport et Associations a prévu la mise en place d'un parc de jeux pour enfants sur la place de Villers au cours de l'année 2023.

Le choix des structures est déjà fait, la commande a été passée au fournisseur dès le vote du budget effectué. Nous espérons qu'il sera opérationnel avant l'été.

Hauts-de-France propres

Cette opération, prévue sur notre commune le samedi 16 mars dernier a dû être annulée suite à des prévisions météorologiques alarmantes, et au nombre restreint d'élus présents pour encadrer les participants. Nous communiquerons ultérieurement une nouvelle date pour l'organisation de notre propre opération « Hauts-de-France propres ».



3

Du nouveau au Chiquito

Les nouveaux propriétaires Florence et Laurent Berlemont ont repris la gestion du bar-tabac le Chiquito le 1^{er} avril dernier. Ce sympathique couple de commerçants cherchait une petite affaire à redynamiser, mais à la campagne. C'est donc avec bonheur et une forte motivation qu'ils se sont installés chez nous. Ils ont à offrir leur sens de l'accueil en toute simplicité, leur goût des échanges dans le respect de chacun, et une belle envie de faire partie intégrante de la vie des Trie-châtellains.

Le Chiquito vous accueille désormais du lundi au samedi soir. Outre les services traditionnels d'un bar-tabac, vous pourrez de nouveau vous adonner aux jeux de loto, et PMU qui en avaient été proscrits depuis 2012 et jouer aussi au baby-foot.

Mais Florence et Laurent vous en offrent encore plus: désormais, pour le déjeuner, vous pourrez vous installer, jusqu'à 10 personnes, dans la jolie petite terrasse à l'arrière du café. Commandez et dégustez un café-tartine le matin, des sandwiches au jambon, crudités et autre croque-monsieur à midi.

Si vous êtes seul ou à deux, il suffit d'y aller; si vous êtes plus nombreux, il faudra prévenir Florence par téléphone au 09 67 46 37 54 pour qu'elle puisse préparer votre arrivée en toute sérénité.

Nous souhaitons une bonne arrivée à Florence et Laurent dans notre commune.

BACHELIÈRES, BACHELIERS!

Comme chaque année depuis notre élection, M. le Maire et la Commission scolaire de Trie-Château ont à cœur de récompenser les lauréats au bac sous la forme d'un bon d'achat multi-enseignes.

Pour en bénéficier, vous devez venir vous inscrire à l'accueil de la mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'obtention du baccalauréat.

Les inscriptions seront ouvertes du 15 juillet 2023 au 15 octobre 2023. Passé ce délai, aucune inscription ne sera plus prise en compte.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TRIE-CHÂTEAU

Des conseils de lectures, l'accès à la bibliothèque numérique de l'Oise, un lieu de rencontre

5€

par un an par famille

Inscrivez-vous!

DU ROMAN « FEEL-GOOD »
AU POLAR, EN PASSANT
PAR LA BD OU LE DOC,
POUR CHAQUE CATÉGORIE
D'ÂGE, VOICI UN EXTRAIT
DES NOUVEAUTÉS
DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
DE TRIE-CHÂTEAU.





Les 4^e Foulées de Trie-Château

L'ASAC organise la 4^e édition des Foulées de Trie-Château qui aura lieu le **dimanche 4 juin 2023**.

Que vous aimiez courir ou marcher, vous pourrez trouver une épreuve qui correspond à vos goûts.

Si les parcours des 5 km et 10 km restent inchangés cette année, Serge et son équipe ont concocté un nouveau parcours de marche.

Les courses des jeunes se dérouleront dans notre magnifique parc.

Nous vous attendons tous: de 7 à 77 ans et plus. Tous les participants recevront une récompense.

Venez nombreux.

Chasse aux œufs de pâques

Cette année, la chasse aux œufs de pâques a eu lieu le lundi 10 avril 2023 dans le parc du château. Nous vous rappelons qu'il faut inscrire vos enfants auprès de la mairie pour qu'ils puissent y participer l'année prochaine.

Agenda

JUIN

- 4** 4^e Foulées de Trie-Château
- 11** Fête des associations
- 24** Feux de la Saint-Jean

JUILLET

- 8** Fête communale et feux d'artifice

Le repas des aînés

Le déjeuner annuel des Aînés a eu lieu le dimanche 9 avril 2023 à la salle des fêtes.

Nous vous rappelons les conditions d'inscription pour la prochaine édition le 14 avril 2024: il faut être âgé de plus de 67 ans et être inscrit sur les listes électorales de la commune pour recevoir une invitation avec un coupon-réponse que vous devrez retourner à la mairie.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, n'hésitez pas à contacter la mairie afin de vous inscrire sur la liste de communication pour participer aux différents événements communaux.

Vous pouvez également retrouver le formulaire d'inscription sur notre site internet, rubrique Vie sociale/Commission événementiel.



ATELIERS DE PROXIMITÉ

Depuis quelques années, la commune de Trie-Château propose des ateliers de proximité rémunérés à nos jeunes, en collaboration avec le Centre social rural du Vexin-Thelle.

Il s'agit de sensibiliser nos jeunes à la citoyenneté en leur permettant de réaliser des actions pour la collectivité telles que désherbage, peinture, nettoyage, tout en leur permettant de gagner un peu d'argent de poche.

Au vu de l'engouement que suscitent ces ateliers de proximité auprès de nos jeunes, et fière d'avoir une jeunesse dynamique et motivée, la commune de Trie-Château se propose une fois encore d'héberger un atelier de proximité dans la commune.

Si tu as entre 11 et 14 ans et que tu souhaites participer à un prochain atelier de proximité, n'hésite pas: inscris toi à la mairie ou par courriel à: evenementiel@trie-chateau.fr

Ont participé à ce numéro: Laurent Desmeliers, Nora Eluau, Dominique Guernut, Denis Jouette, Geoffrey Leleu, Juliette Messié. Graphisme m87.

Crédits photos: Arnaud Antenor-Habazac, AM Bourgeois, D.R., Dominique Guernut, Juliette Messié.



Hommage à Jacques Germand

C'est le lundi 13 février dernier qu'une cinquantaine d'entre nous s'est retrouvée dans la salle des fêtes de Trie-Château: famille, amis et connaissances - en l'honneur de Jacques Germand, décédé à l'hôpital de Beauvais le 3 février, dont l'incinération avait lieu au même moment aux Andelys, près du château Gaillard si cher à son cœur.

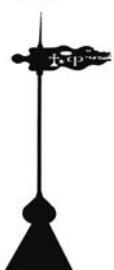
Cette cérémonie, telle que voulue par Jacques, était tellement à son image. Avec lui, c'était toujours le même rituel. Il fallait s'asseoir autour d'une table pour discuter à bâtons rompus d'un fait d'actualité, décortiquer un document ou argumenter un fait historique, puis partager un verre ou un bon repas. Certes, en ce lundi 13 février nous étions dans l'affliction, et cette fois c'était lui le centre de toutes les discussions.

Citoyen décoré de la médaille d'honneur de la commune par M. le maire Laurent Desmeliers le 26 février 2022, Jacques Germand était une figure emblématique du monde de la culture et du patrimoine dans toute la région. Mais, pour l'Office de la culture de Trie-Château (OCTC) dont il était membre, et où il fut affectueusement « consacré Grand Maître Émérite du Savoir Historique », Jacques Germand était avant tout un ami chaleureux. Lire, déchiffrer, étudier, et tout: histoire, architecture, industrie, guerres, littérature! Jacques

était un boulimique du Savoir! Comme si en étant curieux de tout, il pouvait plonger spirituellement dans l'immense communauté humaine, et ainsi, en faire lui-même définitivement partie.

Chaque fois que sa santé lui accordait quelque répit, Jacques assistait aux réunions de l'OCTC. Cependant, le noyau dur de la culture et du patrimoine se trouvait au cœur du groupe de recherche dont les quatre membres se réunissaient à son domicile, chaque fois que possible, les vendredis de 9 heures à 18 heures: Jacques Germand et Juliette Bonny-Messié pour Trie-Château, la regrettée Danièle Delatour, brutalement disparue le 6 décembre 2022, et Mounir Rhalimi, tous deux de Chaumont-en-Vexin.

C'est là que se préparaient bon nombre d'actions culturelles: les textes et documents de Jacques pour la conférence commentée au micro dans le bus lors du City Tour organisé pour les journées du patrimoine 2021 par exemple. La relecture et les corrections des documents du City Tour « Patrimoine architectural » des élèves de la classe des CM1 de Mme Guillaumin. La collecte des données sur les innombrables Trie-châtelains célèbres. Les notes pour enrichir les conférences et les archives chaumontaises de Danièle Delatour. Que dire de nos regards émerveillés en écoutant Mounir nous raconter ses trouvailles sur les





peintres de la région, ou ses avancées sur la réhabilitation du magnifique petit théâtre enchâssé dans les bâtiments de la mairie de Chaumont. Et toujours en travail de fond, la tentative de classement de la stratosphérique collection de documents accumulés par Jacques toutes ces années.

On y parlait donc très peu de nos vies privées respectives. Mais, à bien y regarder, la vie de Jacques fait penser au magnifique vitrail qui se trouve dans notre belle église Sainte-Marie-Madeleine de Trie-Château et dont le foisonnement de couleurs, de formes et de détails nous fascinent et nous émerveillent à chaque fois. Il en va de même pour Jacques Germand, qui naît le 6 mai 1937 à Paris, et termine sa vie à Trie-Château où il aura vécu plus de cinquante ans, tout en gardant un attachement indéfectible à la Savoie dont étaient originaires ses parents et toute sa famille.

Aîné d'une fratrie de trois, Jacques était un homme de caractère, aux prises de position bien arrêtées, aux opinions parfois péremptoires, souvent difficiles à ébranler.

Mais, avant d'arriver au brillant historien, à l'hôte accueillant et souriant que nous fréquentions ici à Trie-Château, Jacques a traversé mille et une vies. Dans sa jeunesse, il a été tourneur-fraiseur, dessinateur industriel, a pris des cours du soir au CNAM pour obtenir un niveau d'ingénieur. En coopération d'enseignant à Annaba en Algérie pendant plus de deux ans, il sillonne le pays en mobylette, puis en 2 CV.

Rentré en France dans les années 1970, il achète sa maison de Trie-Château au pied de la voûte, en viager. Toujours dans les domaines du recrutement, des ressources humaines ou du social, il va travailler chez 3M et chez Bouygues, a fait de l'alphabétisation des ouvriers et cadres portugais et vietnamiens. Il a enseigné le français, le calcul, le management et l'analyse transactionnelle. Il a vendu des terrains dans le bois de Villers les weekends pour arrondir ses fins de mois.

L'âge de la retraite le trouve chez Spie-Batignolles. Libéré, il va dès lors se consacrer un peu plus à ses activités sociales et culturelles.

(Pardon Jacques pour tous les autres « jobs » que nous avons omis de mentionner ici, soit par ignorance, soit par flemme: il y en a trop!)

Jacques Germand se marie en 1981 à Trie-Château où il était déjà conseiller municipal et où il forme une liste d'opposition qui n'aura pas de succès. Il participe à plusieurs associations: Gemob à Beauvais, Gera, AHGDDV Association héraldique et généalogique. Il se lie d'amitié avec Michel Morel, maintenant en Bretagne, Pierre Rambour, ancien maire de Chaumont, Philippe Ott d'Estevou de la CDC et du musée Pilon de Chaumont, Gisèle Godo, Gilbert Cizeau, détenteur d'une formidable collection de cartes postales anciennes, Jean Amstutz, dont il a dactylographié le manuscrit *Les tribulations d'un même avant, pendant et après la guerre 39/45*, et plus récemment Hubert Brérot de Neaufles-Saint-Martin et Olivier Fely-Biolet, cinéaste, pour le tournage du film sur la résistance dans notre région pendant la Seconde Guerre mondiale.

Et bien sûr, nous présentons toutes nos excuses à tous ses autres amis et connaissances que nous n'avons pas cités ici. La liste est trop longue.

Jacques Germand était donc cet érudit hyperactif qui s'est construit au gré de ses activités et de ses rencontres. C'est une vie comme un vitrail à mille facettes, mais qui a apporté à Jacques une belle harmonie intérieure. Jusqu'au bout, il aura été fidèle au fil d'Ariane de sa vie: une volonté inébranlable et infatigable de partager, de transmettre la Culture, coûte que coûte.

Pour être honnête, il nous faudra vraisemblablement une année entière pour mener à bien le classement de la vertigineuse montagne de documents dont il a fait don à la commune.

Côté famille: heureux papa de jumelles, il était un fier « Papily » de deux petits-enfants.

Merci pour tout M. Jacques Germand.

Nous sommes heureux et reconnaissants de t'avoir connu. M. le maire l'a bien dit l'autre jour: tu vas nous manquer!

Et pour terminer, nous utiliserons ta façon de nous accueillir pour te dire « à Dieu »: salut, salut!

Repose en paix. •

